

CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal est convoqué le mercredi 19 août 2015 à 18 h 30 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Retrait des délibérations du 22 juillet 2015 relatives à la location des terrains communaux et d'un local au rez-de-chaussée du Foulon à l'A.C.C.A.
- Protocole d'accord avec l'A.C.C.A.
- Convention de location du 1^{er} niveau du Foulon à l'A.C.C.A.
- Attribution du marché de travaux pour le confortement des digues du Rosier
- Demandes de subventions au Conseil Régional pour les travaux de confortement des digues du Rosier
- Subventions aux associations
- Consultation pour la réalisation d'une étude pour l'installation d'un réseau de chaleur entre l'école et les Arcades
- Consultation pour la réalisation du schéma de distribution d'eau potable
- Rapports annuels 2014 sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement et d'élimination des déchets
- Location de terrains à Mallefosse à l'entreprise Energie Bois des Escartons
- Tarifs ski de fond

Val-des-Prés, le 13 août 2015
Le Maire, Jean-Michel REYMOND



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AOUT 2015

L'an deux mil quinze et le dix-neuf août à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, Gilbert GONON, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : M. Thierry AIMARD à M. Emile ROMAN
M. Aldo DOLCI à M. Gilbert GONON

Absent : M. André CLERC

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

Retrait de la délibération du 22 juillet 2015 relative à la location des terrains communaux à l'A.C.C.A.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés (ne participent ni au débat ni au vote : MM. Jean-Michel REYMOND, Thierry BOUCHIE, Franck ROMAN), attendu qu'il n'y a pas lieu de fixer de redevance pour la location de terrains communaux lorsque la chasse est gérée par une ACCA, retire la délibération du 22 juillet 2015.

Retrait de la délibération du 22 juillet 2015 relative à la location d'un local au rez-de-chaussée du Foulon à l'A.C.C.A.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés (ne participent ni au débat ni au vote : MM. Jean-Michel REYMOND, Thierry BOUCHIE, Franck ROMAN), décide de retirer la délibération du 22 juillet 2015 relative à la location du rez-de-chaussée du Foulon à l'A.C.C.A.

Protocole d'accord avec l'A.C.C.A.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés (ne participent ni au débat ni au vote : MM. Jean-Michel REYMOND, Thierry BOUCHIE, Franck ROMAN) :

- approuve la signature d'un protocole avec l'A.C.C.A. formalisant les relations entre les deux parties : participation de représentants de la commune aux assemblées générales de l'ACCA, entretien des sentiers et des chemins communaux, actions d'information envers les élèves du regroupement pédagogique.
- autorise l'adjoint au Maire à signer cet accord.

Convention de location du 1^{er} niveau du Foulon à l'A.C.C.A.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés (ne participent ni au débat ni au vote : MM. Jean-Michel REYMOND, Thierry BOUCHIE, Franck ROMAN) :

- décide de louer le 1^{er} niveau du Foulon à l'A.C.C.A. pour une année, du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016,
- fixe le montant de la location annuelle à 800 €,
- autorise l'adjoint au Maire à signer une convention de location à titre précaire et révocable.

Attribution du marché de travaux pour le confortement des digues du Rosier

Quatre entreprises ont répondu à l'avis d'appel public à concurrence du 30 juin 2015. La commission d'appel d'offres réunie le 5 août 2015 a ouvert les offres et procédé à leur analyse. Compte tenu des critères d'attribution figurant dans le dossier de consultation, les résultats sont les suivants :

	Prix		Valeur Technique	Début des travaux	Délais	Résultats
	Montant HT	Note/50	Note/40	Note/5	Note/5	Note/100
ALLAMANNO	310.963,17 €	50	35	3,9	3,9	92,8
BLANCHARD	470.855,00 €	33	29,5	3,5	3,5	69,5
GAUDY	349.449,00 €	44,5	25,5	3,3	3,3	76,6
QUEYRAS	401.122,00 €	38,8	39	5	5	87,8

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- retient l'entreprise ALLAMANNO pour la réalisation des travaux de confortement des digues du Rosier, pour un montant de 310.963,17 € H.T.
- autorise le Maire à signer les pièces du marché et tous les documents s'y rapportant.

Demandes de subventions au Conseil Régional pour les travaux de confortement des digues du Rosier

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- confirme qu'il retient la solution de travaux n°1 dont le montant est estimé à 510.000 € HT auquel il faut ajouter le montant des études de 40.000 € HT, soit un montant total de 550.000 € H.T.
- sollicite du Conseil Régional une aide représentant 80% du montant total,
- arrête le plan de financement suivant :
 - coût total HT des travaux et des études : 550.000 €
 - subvention du Conseil Régional :
 - au titre des Risques Majeurs 40% : 220.000 €
 - au titre du contrat de Solidarité avec le Département 40% : 220.000 €
 - autofinancement de la commune 20% : 110.000 €
- sollicite l'autorisation de commencer les travaux avant la délivrance des arrêtés de subventions.

Subventions aux associations

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'affecter aux associations, l'enveloppe de 11.400 € inscrite au budget primitif 2015, comme suit :

- Subvention au Comité des Fêtes : 200,00 €
- Subvention au CCAS 2.500,00 €
- Subvention à la Coopérative scolaire pour l'arbre de Noël : 650,00 €
- Subvention à la Coopérative scolaire pour le voyage scolaire : 2.500,00 €
- Subvention aux Eleveurs de Val-des-Prés : 1.000,00 €
- Subvention au Marathon de la Clarée : 400,00 €
- Subvention au Ski Club Val Clarée-Montgenèvre : 3.000,00 €
- Subvention à l'Association Autour du Livre : 600,00 €
- Subvention au Comité des Animations Nordiques : 350,00 €
- Pôle d'excellence sportive : 100,00 €
- Subvention au Collège des Garcins pour classes sportives : 100,00 €

Consultation pour la réalisation d'une étude pour l'installation d'un réseau de chaleur entre l'école et les Arcades

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le projet d'installation d'une chaufferie bois avec un réseau de chaleur pour alimenter l'école et les Arcades,
- autorise le Maire à lancer une consultation pour vérifier la faisabilité technique et économique du projet.

Consultation pour la réalisation du schéma de distribution d'eau potable

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de faire appel à un bureau d'études pour réaliser le schéma de distribution d'eau potable déterminant les zones desservies par le réseau communal,
- autorise le Maire à consulter les bureaux d'études.

Rapports annuels 2014 sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement et d'élimination des déchets

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés (3 abstentions : MM. Thierry AIMARD, Franck ROMAN, Emile ROMAN), approuve les rapports annuels 2014 sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement et d'élimination des déchets, présentés par la SEERC et la Communauté de Communes du Briançonnais.

Location de terrains à Mallefosse à l'entreprise Energie Bois des Escartons

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés (M. Bernard VACHET ne participe ni au débat ni au vote) :

- approuve la location à l'entreprise Bois Energie des Escartons de la parcelle communale C 726 et une partie des parcelles C 715, C 724 et C 731, pour une superficie totale de 1500 m², pour une durée de 6 ans, à compter du 1^{er} septembre 2015 jusqu'au 31 août 2021,
- demande à M. Bernard VACHET qu'il remette en état la parcelle E 137 à La Draye et qu'il la laisse libre de toute occupation,
- fixe le montant de la location à 600 € par an et précise que ce montant sera indexé sur l'indice INSEE du coût des loyers,
- autorise le Maire à signer une convention de location à titre précaire et révocable avec l'entreprise Bois Energie des Escartons.

Tarifs ski de fond

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

➤ valide les tarifs ci-dessous communs à tous les sites, fixés par Nordic Alpes du Sud, qui donnent accès à l'ensemble des sites nordiques des Hautes-Alpes et des Alpes de Haute Provence ;

- NORDIC PASS ALPES DU SUD Super Primeur avant le 30/09/15 : 100,00 €
- NORDIC PASS ALPES DU SUD Primeur avant le 30/10/15 : 120,00 €
- NORDIC PASS ALPES DU SUD : 149,00 €

➤ approuve les tarifs ainsi que leurs conditions d'application fixés par le Conseil Syndical du SIVOM Val Clarée Sports Nature au cours de sa séance du 17 août 2015, pour la saison d'hiver 2015-2016, comme suit :

- Séance adulte : 9,00 €
- Demi-séance adulte : 4,50 €
- Séance enfant (10 à 16 ans) : 5,00 €
- Demi-séance enfant : 2,50 €
- Semaine adulte : 40,00 €
- Semaine enfant (10 à 16 ans) : 20,00 €
- Pass 20 personnes/adulte : 8,00 €
- Pass 20 personnes/enfant : 4,00 €
- Site saison VAL-DES-PRES/LES ALBERTS/MONTGENEVRE : 70,00 €

Le Conseil Syndical a décidé d'exonérer de la redevance les publics suivants :

- les enfants de moins de 10 ans
- les enfants domiciliés à Val-des-Prés et à Montgenèvre, sur présentation d'un justificatif de domicile et d'un justificatif de scolarité, y compris dans les études supérieures, jusqu'à l'âge de 25 ans maximum,
- les seniors de 70 révolus,
- les accompagnants (2 au maximum) d'usager handicapé, à condition que celui-ci soit titulaire d'une carte d'invalidité attestant d'un taux d'invalidité égal ou supérieur à 80%.



Fait à Val-des-Prés, le 25 Août 2015
Le Maire, Jean-Michel REYMOND

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2015/07/001)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 19 Août 2015

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 12

votants : 15

Date de la convocation :

13 Août 2015

Date d'affichage :

13 Août 2015

L'an deux mil quinze et le dix-neuf août à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, Gilbert GONON, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : M. Thierry AIMARD à M. Emile ROMAN

M. Aldo DOLCI à M. Gilbert GONON

Absent : M. André CLERC

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Retrait de la délibération du 22 juillet 2015 relative à la location des terrains communaux à l'A.C.C.A.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux, chasseurs, de quitter la salle du Conseil Municipal, soit lui-même, M. Thierry BOUCHIE et M. Franck ROMAN. Il donne la présidence de séance à M. Thierry GONON, 3^{ème} adjoint.

Monsieur Thierry GONON rappelle la délibération du 22 juillet 2015 relative au bail de location des terrains communaux à l'ACCA pour un montant annuel de 1000 €. Il informe que l'ACCA de Val-des-Prés a été constituée et agréée par arrêté préfectoral en date du 11 septembre 1978, conformément aux dispositions de la loi n° 64-696 du 10 juillet 1964 et du décret 66-747 du 6 octobre 1966, et qu'il n'y a pas lieu de fixer de redevance. Il demande au Conseil Municipal de retirer la délibération du 22 juillet 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés (ne participent ni au débat ni au vote : MM. Jean-Michel REYMOND, Thierry BOUCHIE, Franck ROMAN) :

- attendu qu'il n'y a pas lieu de fixer de redevance pour la location de terrains communaux lorsque la chasse est gérée par une ACCA, retire la délibération du 22 juillet 2015.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Thierry GONON,
Adjoint au Maire



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2015/07/002)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 19 Août 2015

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 12

votants : 15

Date de la convocation :

13 Août 2015

Date d'affichage :

13 Août 2015

L'an deux mil quinze et le dix-neuf août à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, Gilbert GONON, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : M. Thierry AIMARD à M. Emile ROMAN

M. Aldo DOLCI à M. Gilbert GONON

Absent : M. André CLERC

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Retrait de la délibération du 22 juillet 2015 relative à la location du rez-de-chaussée du Foulon à l'A.C.C.A.

Monsieur Thierry GONON rappelle la délibération du 22 juillet 2015 relative à la convention de location d'un local à l'ACCA. Dans le cadre des relations entre la commune et l'ACCA, il informe qu'il convient de fixer un loyer. Il demande au Conseil Municipal de retirer la délibération du 22 juillet 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés (ne participent ni au débat ni au vote : MM. Jean-Michel REYMOND, Thierry BOUCHIE, Franck ROMAN) :

- décide de retirer la délibération du 22 juillet 2015 relative à la location du rez-de-chaussée du Foulon à l'A.C.C.A.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Thierry GONON,
Adjoint au Maire



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2015/07/003)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 19 Août 2015

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 12

votants : 15

Date de la convocation :

13 Août 2015

Date d'affichage :

13 Août 2015

L'an deux mil quinze et le dix-neuf août à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, Gilbert GONON, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : M. Thierry AIMARD à M. Emile ROMAN

M. Aldo DOLCI à M. Gilbert GONON

Absent : M. André CLERC

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Protocole d'accord avec l'A.C.C.A.

Monsieur Thierry GONON rappelle l'arrêté préfectoral du 11/09/1978 relatif à la constitution d'une A.C.C.A sur la commune de Val-des-Prés, conformément aux dispositions de la loi n°64-696 du 10 juillet 1964 et du décret 66-747 du 6 octobre 1966. Il propose, en accord avec l'ACCA, la signature d'un protocole formalisant les relations entre les deux parties : participation de représentants de la commune aux assemblées générales de l'ACCA, entretien des sentiers et des chemins communaux, actions d'information envers les élèves du regroupement pédagogique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés (ne participent ni au débat ni au vote : MM. Jean-Michel REYMOND, Thierry BOUCHIE, Franck ROMAN) :

- approuve la signature d'un protocole avec l'A.C.C.A. formalisant les relations entre les deux parties : participation de représentants de la commune aux assemblées générales de l'ACCA, entretien des sentiers et des chemins communaux, actions d'information envers les élèves du regroupement pédagogique.
- autorise l'adjoint au Maire à signer cet accord.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Thierry GONON,
Adjoint au Maire



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2015/07/004)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 19 Août 2015

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 12

votants : 15

Date de la convocation :

13 Août 2015

Date d'affichage :

13 Août 2015

L'an deux mil quinze et le dix-neuf août à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, Gilbert GONON, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : M. Thierry AIMARD à M. Emile ROMAN

M. Aldo DOLCI à M. Gilbert GONON

Absent : M. André CLERC

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Convention de location du 1^{er} niveau du Foulon à l'A.C.C.A.

Monsieur Thierry GONON rappelle que la convention de location du 1^{er} niveau du Foulon à l'A.C.C.A. a pris fin au 30 juin 2015. Il propose de la renouveler pour une année au prix de 800 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés (ne participent ni au débat ni au vote : MM. Jean-Michel REYMOND, Thierry BOUCHIE, Franck ROMAN) :

- décide de louer le 1^{er} niveau du Foulon à l'A.C.C.A. pour une année, du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016,
- fixe le montant de la location annuelle à 800 €,
- autorise l'adjoint au Maire à signer une convention de location à titre précaire et révocable.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Thierry GONON,
Adjoint au Maire



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2015/07/005)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 19 Août 2015Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 12

votants : 15

Date de la convocation :

13 Août 2015

Date d'affichage :

13 Août 2015

L'an deux mil quinze et le dix-neuf août à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, Gilbert GONON, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : M. Thierry AIMARD à M. Emile ROMAN

M. Aldo DOLCI à M. Gilbert GONON

Absent : M. André CLERC

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Attribution du marché de travaux pour le confortement des digues du Rosier

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 16 juillet 2014 relative au type de travaux retenu et à la consultation des entreprises.

Quatre entreprises ont répondu à l'avis d'appel public à concurrence du 30 juin 2015. La commission d'appel d'offres réunie le 5 août 2015 a ouvert les offres et procédé à leur analyse. Compte tenu des critères d'attribution figurant dans le dossier de consultation, les résultats sont les suivants :

	Prix		Valeur Technique	Début des travaux	Délais	Résultats
	Montant HT	Note/50	Note/40	Note/5	Note/5	Note/100
ALLAMANNO	310.963,17 €	50	35	3,9	3,9	92,8
BLANCHARD	470.855,00 €	33	29,5	3,5	3,5	69,5
GAUDY	349.449,00 €	44,5	25,5	3,3	3,3	76,6
QUEYRAS	401.122,00 €	38,8	39	5	5	87,8

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- retient l'entreprise ALLAMANNO pour la réalisation des travaux de confortement des digues du Rosier, pour un montant de 310.963,17 € H.T.
- autorise le Maire à signer les pièces du marché et tous les documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2015/07/006)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 19 Août 2015Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 12

votants : 15

Date de la convocation :

13 Août 2015

Date d'affichage :

13 Août 2015

L'an deux mil quinze et le dix-neuf août à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, Gilbert GONON, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : M. Thierry AIMARD à M. Emile ROMAN

M. Aldo DOLCI à M. Gilbert GONON

Absent : M. André CLERC

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Demandes de subventions au Conseil Régional pour les travaux de confortement des digues du Rosier

Monsieur le Maire rappelle le projet de travaux de réhabilitation de la digue du Rosier et les demandes de subventions qui ont été adressées à l'Etat, au Conseil Régional et au Conseil Départemental. Les partenaires financiers ont convenu d'une aide unique versée par le Conseil Régional, à savoir 40% au titre du dispositif du Conseil Régional et 40% au titre du contrat de solidarité avec le Département. Le Maire rappelle la délibération du 16 juillet 2014 retenant l'option de travaux n° 1, d'un montant de 510.000 € HT auquel il faut ajouter le montant des études s'élevant à 40.000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- confirme qu'il retient la solution de travaux n°1 dont le montant est estimé à 510.000 € HT auquel il faut ajouter le montant des études de 40.000 € HT, soit un montant total de 550.000 € H.T.
- sollicite du Conseil Régional une aide représentant 80% du montant total,
- arrête le plan de financement suivant :
 - coût total HT des travaux et des études : 550.000 €
 - subvention du Conseil Régional :
 - au titre des Risques Majeurs 40% : 220.000 €
 - au titre du contrat de Solidarité avec le Département 40% : 220.000 €
 - autofinancement de la commune 20% : 110.000 €
- sollicite l'autorisation de commencer les travaux avant la délivrance des arrêtés de subventions.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND

5



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2015/07/007)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 19 Août 2015Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 12

votants : 15

Date de la convocation :

13 Août 2015

Date d'affichage :

13 Août 2015

L'an deux mil quinze et le dix-neuf août à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, Gilbert GONON, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : M. Thierry AIMARD à M. Emile ROMAN

M. Aldo DOLCI à M. Gilbert GONON

Absent : M. André CLERC

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Subventions aux associations

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions de fonctionnement des associations pour l'exercice 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'affecter aux associations, l'enveloppe de 11.400 € inscrite au budget primitif 2015, comme suit :

- Subvention au Comité des Fêtes :200,00 €
- Subvention au CCAS2.500,00 €
- Subvention à la Coopérative scolaire pour l'arbre de Noël :650,00 €
- Subvention à la Coopérative scolaire pour le voyage scolaire :2.500,00 €
- Subvention aux Eleveurs de Val-des-Prés :1.000,00 €
- Subvention au Marathon de la Clarée :400,00 €
- Subvention au Ski Club Val Clarée-Montgenèvre :3.000,00 €
- Subvention à l'Association Autour du Livre :600,00 €
- Subvention au Comité des Animations Nordiques :350,00 €
- Pôle d'excellence sportive :100,00 €
- Subvention au Collège des Garcins pour classes sportives :100,00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2015/07/008)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 19 Août 2015

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 12

votants : 15

Date de la convocation :

13 Août 2015

Date d'affichage :

13 Août 2015

L'an deux mil quinze et le dix-neuf août à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, Gilbert GONON, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : M. Thierry AIMARD à M. Emile ROMAN

M. Aldo DOLCI à M. Gilbert GONON

Absent : M. André CLERC

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Consultation pour la réalisation d'une étude pour l'installation d'un réseau de chaleur entre l'école et les Arcades

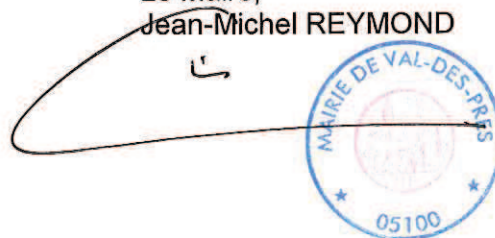
Monsieur le Maire rappelle que l'Agence IT05, dans le cadre de son accompagnement à la commune, a étudié la possibilité d'installer une chaufferie bois avec un réseau de chaleur pour alimenter l'école et les Arcades. Il convient à présent de faire appel à un bureau d'études qui vérifiera la faisabilité technique et économique du projet et qui proposera des solutions techniques adaptées au contexte et aux possibilités du site. L'étude devra également intégrer une réflexion sur les économies d'énergie réalisables.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le projet d'installation d'une chaufferie bois avec un réseau de chaleur pour alimenter l'école et les Arcades,
- autorise le Maire à lancer une consultation pour vérifier la faisabilité technique et économique du projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2015/07/009)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 19 Août 2015

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 12

votants : 15

Date de la convocation :

13 Août 2015

Date d'affichage :

13 Août 2015

L'an deux mil quinze et le dix-neuf août à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, Gilbert GONON, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : M. Thierry AIMARD à M. Emile ROMAN

M. Aldo DOLCI à M. Gilbert GONON

Absent : M. André CLERC

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Consultation pour la réalisation du schéma de distribution d'eau potable

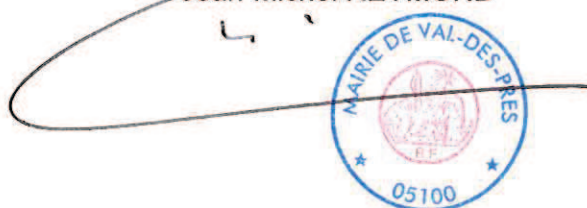
Monsieur le Maire expose la nécessité de réaliser un schéma de distribution d'eau potable déterminant les zones desservies par le réseau communal, rendu obligatoire par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 20 décembre 2006. Ce document doit être fourni pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme d'une part, pour renseigner les entreprises chargées de réaliser des travaux par le biais de plateformes internet (DICT) d'autre part, et enfin pour la réalisation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de distribution d'eau potable (RPQS). Le Maire propose de confier cette mission à un bureau d'études spécialisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de faire appel à un bureau d'études pour réaliser le schéma de distribution d'eau potable déterminant les zones desservies par le réseau communal,
- autorise le Maire à consulter les bureaux d'études.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2015/07/010)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 19 Août 2015

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 12

votants : 15

Date de la convocation :

13 Août 2015

Date d'affichage :

13 Août 2015

L'an deux mil quinze et le dix-neuf août à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, Gilbert GONON, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : M. Thierry AIMARD à M. Emile ROMAN

M. Aldo DOLCI à M. Gilbert GONON

Absent : M. André CLERC

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Rapports annuels 2014 sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement et d'élimination des déchets

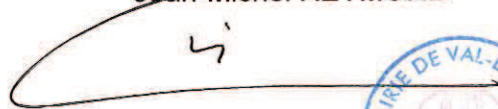
Monsieur le Maire présente les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement et d'élimination des déchets pour l'exercice 2014, qui relèvent de la compétence de la Communauté de Communes du Briançonnais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés (3 abstentions : MM. Thierry AIMARD, Franck ROMAN, Emile ROMAN) :

- approuve les rapports annuels 2014 sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement et d'élimination des déchets, présentés par la SEERC et la Communauté de Communes du Briançonnais.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2015/07/011)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 19 Août 2015

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 12

votants : 15

Date de la convocation :

13 Août 2015

Date d'affichage :

13 Août 2015

L'an deux mil quinze et le dix-neuf août à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, Gilbert GONON, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : M. Thierry AIMARD à M. Emile ROMAN

M. Aldo DOLCI à M. Gilbert GONON

Absent : M. André CLERC

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Location de terrains à Mallefosse à l'entreprise Energie Bois des Escartons

M. Bernard VACHET, intéressé, quitte la salle du Conseil Municipal.

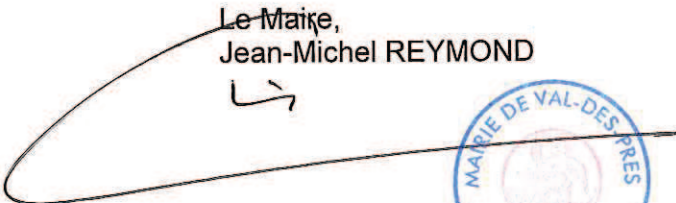
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de l'entreprise Bois Energie des Escartons pour louer tout ou partie des parcelles communales C 726, C 715, C 724 et C 731 à La Lame, afin d'installer une serre sans fondation, pour le stockage de bois déchiqueté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés (M. Bernard VACHET ne participe ni au débat ni au vote) :

- approuve la location à l'entreprise Bois Energie des Escartons de la parcelle communale C 726 et une partie des parcelles C 715, C 724 et C 731, pour une superficie totale de 1500 m², pour une durée de 6 ans, à compter du 1^{er} septembre 2015 jusqu'au 31 août 2021,
- demande à M. Bernard VACHET qu'il remette en état la parcelle E 137 à La Draye et qu'il la laisse libre de toute occupation,
- fixe le montant de la location à 600 € par an et précise que ce montant sera indexé sur l'indice INSEE du coût des loyers,
- autorise le Maire à signer une convention de location à titre précaire et révocable avec l'entreprise Bois Energie des Escartons.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2015/07/012)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 19 Août 2015

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 12

votants : 15

Date de la convocation :

13 Août 2015

Date d'affichage :

13 Août 2015

L'an deux mil quinze et le dix-neuf août à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, Gilbert GONON, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : M. Thierry AIMARD à M. Emile ROMAN

M. Aldo DOLCI à M. Gilbert GONON

Absent : M. André CLERC

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Tarifs ski de fond hiver 2015-2016

Monsieur le Maire informe que l'association Hautes-Alpes Ski de Fond a pris le nom de Nordic Alpes du Sud depuis le mois de février 2015. L'Association a mené une réflexion pour faire évoluer sa politique tarifaire, et a décidé une augmentation importante des différents tarifs, ainsi que la création de nouveaux tarifs pour mieux correspondre à la demande de la clientèle.

Il convient de distinguer deux types de tarifs :

- les tarifs communs à tous les sites, qui donnent accès à l'ensemble des sites nordiques des Hautes-Alpes et des Alpes de Haute Provence. Ils sont fixés comme suit par Nordic Alpes du Sud et sont validés par les collectivités :
 - NORDIC PASS ALPES DU SUD Super Primeur avant le 30/09/15 : 100,00 €
 - NORDIC PASS ALPES DU SUD Primeur avant le 30/10/15 : 120,00 €
 - NORDIC PASS ALPES DU SUD : 149,00 €
- les tarifs propres à chaque site, qui relèvent de la compétence de chaque collectivité (Nordic Alpes du Sud formule des préconisations afin d'avoir une certaine harmonisation dans les grilles tarifaires sur les différents sites).

Au regard de la politique tarifaire mise en place au niveau du département, le SIVOM Val Clarée Sports Nature propose de mettre en œuvre une grille tarifaire sur le site de Val-des-Prés/Montgenèvre, répondant à trois objectifs principaux :

- le maintien d'un accès à tous au site de ski de fond, par une politique de modération tarifaire,
- l'accès privilégié des résidents des territoires sur lesquels sont implantées les pistes de ski de fond, par une tarification différenciée,
- la création de tarifs réduits pour les publics les plus démunis.

Le Conseil Syndical du SIVOM Val Clarée Sports Nature, au cours de sa séance du 17 août 2015, a fixé les tarifs suivants pour l'hiver 2015-2016 :

- Séance adulte : 9,00 €
- Demi-séance adulte : 4,50 €
- Séance enfant (10 à 16 ans) : 5,00 €
- Demi-séance enfant : 2,50 €
- Semaine adulte : 40,00 €
- Semaine enfant (10 à 16 ans) : 20,00 €
- Pass 20 personnes/adulte : 8,00 €
- Pass 20 personnes/enfant : 4,00 €
- Site saison VAL-DES-PRES/LES ALBERTS/MONTGENEVRE : 70,00 €

Le Conseil Syndical a décidé d'exonérer de la redevance les publics suivants :

- les enfants de moins de 10 ans
- les enfants domiciliés à Val-des-Prés et à Montgenèvre, sur présentation d'un justificatif de domicile et d'un justificatif de scolarité, y compris dans les études supérieures, jusqu'à l'âge de 25 ans maximum,
- les seniors de 70 révolus,
- les accompagnants (2 au maximum) d'usager handicapé, à condition que celui-ci soit titulaire d'une carte d'invalidité attestant d'un taux d'invalidité égal ou supérieur à 80%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- valide les tarifs ci-dessus communs à tous les sites, fixés par Nordic Alpes du Sud, qui donnent accès à l'ensemble des sites nordiques des Hautes-Alpes et des Alpes de Haute Provence ;
- approuve les tarifs ainsi que leurs conditions d'application fixés ci-dessus par le Conseil Syndical du SIVOM Val Clarée Sports Nature, pour la saison d'hiver 2015-2016 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



Cette délibération annule et remplace la délibération du 19/08/15 enregistrée en Préfecture le 25/08/15